

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-225

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, FORSTER, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 0

**Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE D'ABONDANCE - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR
- MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
- MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Exposé du Président,

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

La commune d'ABONDANCE réfléchit depuis début 2021 à l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur biomasse afin de desservir les bâtiments communaux (Abbaye, Pension de Savoie, Groupe Scolaire), intercommunaux (Gymnase, Gendarmerie), départementaux (Collège) et privés (Lycée Sainte Croix des Neiges, Hôtels) dans le cadre de la réduction de la dépendance de la commune aux énergies fossiles ainsi qu'une réduction d'émission de gaz à effet de serre.

La commune a missionné le SYANE au printemps 2021 pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Suite au rendu de l'étude de faisabilité, la commune a confirmé son souhait de réalisation du projet, en décidant lors de son conseil municipal du 20 octobre 2021 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Une délibération concordante sera en ce sens proposée au Comité syndical du 9 décembre 2021.

La maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du réseau pourrait être réalisée par Syan'Chaleur, régie du SYANE dotée de la seule autonomie financière.

Dans ce cadre, il y a lieu de disposer d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé pour la mise en place et le suivi des différents marchés nécessaires à la réalisation du réseau de chaleur et de ses moyens de production.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimenté majoritairement à partir de bois énergie sur la commune d'ABONDANCE.

Le marché est un accord-cadre de prestations intellectuelles à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 130.000 € H.T. sur la durée globale du marché, qui court à compter de sa notification et jusqu'à la réalisation de deux années pleines d'exploitation du réseau de chaleur, sans que la durée du marché ne puisse excéder le 31 décembre 2026.

Suite à cette mise en concurrence, 5 offres ont été reçues.

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, propose d'attribuer le marché à MENTHE, qui présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de prestations intellectuelles proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

